

Bulletin du FMI

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU FMI

Les administrateurs du FMI approuvent la réforme du système de quotes-parts et de représentation

Bulletin du FMI en ligne
28 mars 2008

- Première étape importante dans la réforme du FMI
- Augmentation immédiate de la part des voix attribuées à 135 pays
- Renforcement de la représentation et de la participation des pays à faible revenu

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a franchi une étape déterminante dans la réforme du FMI en approuvant une résolution qui modifierait très sensiblement la représentation des économies dynamiques, dont beaucoup sont des économies de marché émergentes, et permettrait aux pays pauvres de faire mieux entendre leur voix au sein de l'institution multilatérale.

Lors d'une [conférence de presse](#) qui s'est tenue le 28 mars à l'issue du vote du Conseil d'administration, le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, a déclaré que l'accord aidera l'institution à adapter ses structures aux réalités dynamiques et changeantes de l'économie mondiale. Selon lui, toutefois, cet accord n'est qu'une première étape. «Nous sommes en train de créer un système de quotes-parts et de représentation plus souple grâce auquel d'autres changements seront effectués au fil du temps à mesure qu'évoluera la position relative des pays dans l'économie mondiale. Les décisions prises aujourd'hui témoignent de l'engagement des États membres à assurer l'avenir du FMI en renforçant son efficacité, sa crédibilité et sa légitimité», a ajouté M. Strauss-Kahn.

Le Directeur général du FMI a déclaré que les réformes ont donné des résultats immédiats sous la forme d'une augmentation de la part des voix attribuées à 135 pays permettant de mieux l'aligner sur le poids économique réel de chaque pays dans l'économie mondiale.

M. Strauss-Kahn a fait remarquer que la part des voix des pays à faible revenu augmente sous l'effet du triplement des [voix de base](#) des États membres et a ajouté que les deux groupes de pays africains au sein du Conseil d'administration du FMI se verront attribuer un second administrateur suppléant.

Coopération internationale

«Tous les membres du FMI ont dû faire des compromis difficiles pour parvenir à ce stade, mais cela a été fait selon l'esprit de coopération internationale qui caractérise l'institution», a déclaré M. Strauss-Kahn en précisant que les réformes n'avaient pas été faciles à réaliser.

La résolution constitue une étape très importante qui «nous permettra d'accroître la légitimité du FMI». Elle n'est pas suffisante en soi, «mais, sans elle, il aurait été tout à fait impossible de poursuivre le renforcement de la légitimité d'une institution multilatérale telle que le FMI», estime M. Strauss-Kahn. Selon lui, cette initiative «montre que l'institution peut évoluer et s'adapter».

La résolution, qui doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs du FMI à une majorité de 85 % du nombre de voix attribuées constitue un élément essentiel des propositions de M. Strauss-Kahn visant à renforcer la légitimité et la pertinence du FMI.

Objectifs de la réforme

Prenant acte des mutations en cours dans l'économie mondiale, où les économies de marché émergentes prennent de plus en plus d'importance, le processus de réforme du FMI vise à mieux aligner les quotes-parts relatives des pays membres et les voix qui leur sont attribuées au sein de l'institution sur leur poids et leur rôle dans l'économie mondiale. La réforme vise également, et c'est tout aussi important, à améliorer la participation et la représentation des pays à faible revenu.

Nouvelle formule des quotes-parts

La nouvelle formule des quotes-parts comprend quatre variables exprimées en parts — PIB, ouverture, variabilité et réserves — assorties de pondération de 50 %, 30 %, 15 % et 5 %, respectivement. La variable PIB est constituée à 60 % de PIB aux taux de change du marché et à 40 % de PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA). D'autre part, certaines des variables de la nouvelle formule des quotes-parts sont des versions mises à jour et modernisées de celles utilisées dans les cinq formules existantes.

La proposition du Conseil s'inscrit dans le programme de réforme sur deux ans convenu lors de l'Assemblée annuelle de Singapour en 2006, lorsqu'une première série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts a été approuvée en faveur de la Chine, de la Corée, du Mexique et de la Turquie. La quote-part d'un pays au FMI détermine dans une large mesure son pouvoir de vote au sein de l'institution, forte de 185 membres.

Ensemble de réformes

Les principaux volets du programme de réformes sont les suivants :

- **Une formule des quotes-parts plus transparente.** La réforme repose sur une formule des quotes-parts simplifiée et plus transparente (voir encadré).

- **Une deuxième série d'augmentations ponctuelles des quotes-parts.** Si l'on tient compte des ajustements ponctuels opérés en 2006, l'augmentation cumulée des quotes-parts des pays dynamiques est de 11,5 %. Tous les pays sous-représentés du fait de la formule actuelle peuvent bénéficier d'un relèvement de leur quote-part dans le cadre de la réforme. Trois éléments présentant un caractère exceptionnel sont aussi pris en compte :
 - **Certaines économies avancées renoncent à l'augmentation de quote-part à laquelle elles auraient droit.** Pour consolider les objectifs de la réforme, plusieurs économies avancées sous-représentées — États-Unis, Allemagne, Italie, Japon, Irlande et Luxembourg — sont convenues de renoncer à une fraction de l'augmentation de quote-part à laquelle elles auraient droit.
 - **Un appoint pour les pays membres sous-représentés sur la base du PIB mondial en PPA.** Pour mieux tenir compte de leur dynamisme, les économies de marché émergentes ou en développement sous-représentées dont les quotes-parts relatives actuelles sont nettement inférieures à leur part du PIB mondial en [parité de pouvoir d'achat](#) (PPA) recevront une augmentation de leur quote-part nominale de 40 % minimum dans le cadre de la réforme.
 - **Augmentation supplémentaire pour les 4 de Singapour.** Étant donné que les quatre pays membres qui ont bénéficié de la première série d'augmentations des quotes-parts lors de l'Assemblée annuelle de Singapour en 2006 demeurent encore très largement sous-représentés, ils bénéficieront d'une seconde série d'augmentations minimum des quotes-parts de 15 % .
- **Révisions quinquennales.** Afin d'assurer que les quotes-parts et les parts des voix attribuées continuent de refléter l'évolution du poids des économies des pays membres dans l'économie mondiale, et afin aussi de réduire davantage l'écart entre les quotes-parts effectives et celles qui découlent de la formule des quotes-parts, la proposition recommande d'envisager de nouveaux réalignements des quotes-parts dans le cadre des futures révisions quinquennales.
- **Meilleure représentation des pays à faible revenu.** La proposition améliore la représentation et la participation des pays à faible revenu par l'intermédiaire de deux mesures, qui supposent un amendement des Statuts du FMI :
 - **Triplement des voix de base de tous les membres** — une première depuis la création du FMI en 1945. Un mécanisme sera aussi établi afin de maintenir la part des voix de base dans le total des droits de vote à l'avenir. Tous les pays reçoivent un nombre égal de voix de base, qui est destiné à préserver la représentation des petits pays.
 - **Un suppléant supplémentaire pour les administrateurs africains** — cela renforcerait encore la capacité des bureaux des deux administrateurs représentant les pays africains, dont la charge de travail est considérable vu le rôle consultatif et financier important du FMI dans bon nombre des pays représentés par ces bureaux.

Un réalignement très sensible

La réforme rapproche les quotes-parts relatives des pays membres de la position en constante évolution de chacun d'eux dans l'économie mondiale. En conséquence, 54 pays bénéficieront d'un relèvement de leur quote-part nominale oscillant entre 12 et 106 %, les économies de marché émergentes dynamiques enregistrant certains des gains les plus notables. Globalement, le relèvement des quotes-parts relatives de ces 54 pays est de 4,9 points.

Au total, 135 pays verront leur part des voix attribuées augmenter de 5,4 points sous l'effet conjugué du relèvement des quotes-parts et de l'augmentation des voix de base. La Chine, la Corée, l'Inde, le Brésil et le Mexique sont parmi les pays qui enregistreront la plus forte progression à ce niveau — sur l'ensemble des deux séries d'augmentations des quotes-parts.

Processus d'approbation

Le Conseil des gouverneurs, organe de décision suprême du FMI, devra procéder à un vote dans les 30 jours qui viennent. Pour entrer en vigueur, la résolution doit être acceptée par un nombre de pays membres représentant au moins 85 % des voix attribuées. Ceci marquerait une étape importante dans la modernisation de la structure des quotes-parts du FMI et dans le renforcement de la légitimité de l'institution. Quoi qu'il en soit, la réforme de la gouvernance au FMI est un processus évolutif et l'achèvement du programme de réforme approuvée à Singapour ouvrira la voie à d'autres réformes à l'avenir.

Si vous souhaitez réagir à cet article, écrivez-nous à imfsurvey@imf.org